



**evoqua**  
WATER TECHNOLOGIES

CODE DE CONDUITE DES  
FOURNISSEURS

## Conformité juridique

- Respecter les lois et règlements des systèmes juridiques pertinents en plus des politiques d'Evoqua applicables; les violations de la loi doivent être évitées en toutes circonstances.

## Interdiction des pots-de-vin et lutte contre la corruption

- Ne pas offrir, promettre, accorder ou autoriser, directement ou indirectement, des dons d'argent ou toute autre chose de valeur à un fonctionnaire du gouvernement ou à toute entité commerciale privée ou personne pour influencer une action officielle ou obtenir un avantage indu.
- Ne pas donner d'argent ou d'objet de valeur indirectement (par exemple, à un consultant, un agent, un intermédiaire ou un autre tiers) si les circonstances indiquent que la totalité ou une partie de ce qui est donné peut être directement ou indirectement transmis à : (i) un représentant du gouvernement pour influencer son action officielle ou obtenir un avantage indu ou (ii) une entité commerciale privée en contrepartie d'un avantage indu dans une transaction commerciale.

## Conflit d'intérêts

- Éviter les conflits d'intérêts dans tous les travaux avec Evoqua et veiller à ce que tous les sous-traitants évitent de telles situations. Un conflit d'intérêts peut survenir lorsqu'un fournisseur a un intérêt professionnel ou personnel concurrent dans le cadre de l'exercice des activités d'Evoqua. Tout conflit doit être divulgué à la société au moment de la conclusion du contrat ou lorsque le conflit survient.

## Confidentialité

- S'engager à protéger les attentes raisonnables en matière de renseignements personnels de toutes les parties, y compris les fournisseurs, les clients, les consommateurs et les employés. Les fournisseurs doivent se conformer aux lois et aux exigences réglementaires régionales et internationales en matière de confidentialité et de sécurité des informations lorsque des renseignements personnels sont recueillis, stockés, traités, transmis et partagés.

## Concurrence loyale et lois antitrust

- Ne pas communiquer aux concurrents d'Evoqua les prix, la production, les capacités, les ventes, les offres, les bénéfices, les marges bénéficiaires, les coûts, les méthodes de distribution ou tout autre paramètre qui détermine ou influence le comportement concurrentiel de l'entreprise dans le but de solliciter un comportement parallèle du concurrent.
- Ne pas conclure d'accord avec un concurrent d'Evoqua pour éviter la concurrence, ni restreindre les relations avec les fournisseurs, ni soumettre des offres d'achat fictifs pour enchérir ou diviser la clientèle, les marchés, les territoires ou les programmes de production, ni pour avoir une quelconque influence sur les prix de revente pratiqués par nos acheteurs, ni pour tenter de les amener à limiter l'exportation ou l'importation de produits fournis par Evoqua.
- Ne pas obtenir d'information sur la concurrence en recourant à l'espionnage industriel, à la corruption, au vol ou à l'écoute électronique, ou en communiquant sciemment des informations fausses sur un concurrent, ou ses produits ou services.

## Propriété intellectuelle

- Protéger et respecter toute propriété intellectuelle appartenant à Evoqua y compris, mais sans s'y limiter, tous les brevets, marques de commerce, droits d'auteur, secrets commerciaux, savoir-faire et autres informations confidentielles ou exclusives d'Evoqua. Les fournisseurs n'ont pas le droit d'utiliser la propriété intellectuelle ou d'autres informations exclusives appartenant à Evoqua sans l'autorisation écrite préalable de la société.

## Approvisionnement responsable en minéraux

- Les participants doivent adopter une politique et exercer une diligence raisonnable sur l'origine et la chaîne de contrôle du tantale, de l'étain, du tungstène et de l'or contenus dans les produits qu'ils fabriquent, afin de garantir raisonnablement qu'ils sont obtenus d'une manière conforme aux principes directeurs pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones touchées par des conflits et à haut risque de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou à un cadre de diligence raisonnable équivalent et reconnu.

# Travail

## Droits humains des employés

- Promouvoir l'égalité des chances et de traitement pour ses employés, sans distinction de race, de nationalité, d'origine sociale, de handicap, d'orientation sexuelle, d'identité de genre, de conviction politique ou religieuse, de sexe ou d'âge.
- Respecter la dignité personnelle, la vie privée et les droits de chaque individu.
- Refuser de faire travailler quelqu'un contre sa volonté.
- Refuser de tolérer tout traitement inacceptable des employés, tel que la cruauté mentale, le harcèlement sexuel ou la discrimination.
- Interdire les comportements, y compris les gestes, le langage et les contacts physiques, qui sont de nature sexuelle, coercitive, menaçante, abusive ou relevant de l'exploitation.
- Rémunérer équitablement et garantir le salaire minimum légal national en vigueur.
- Respecter le nombre maximum d'heures de travail prévu par les lois applicables dans les régions où l'employé travaille.

## Travail des enfants et traite des personnes

- Veiller à ce que le travail obligatoire – y compris le travail des enfants, le travail forcé, l'esclavage et la traite des personnes – ne soit pas utilisé dans l'exécution du travail. Le terme « enfant » désigne toute personne n'ayant pas atteint l'âge minimum légal pour l'emploi où le travail est effectué.
- Ne pas employer de travailleurs de moins de 15 ans ou, dans les pays soumis à l'exception des pays en développement de la Convention 138 de l'OIT, ne pas employer de travailleurs de moins de 14 ans.

## Protection de l'identité et non-représailles

- Maintenir des programmes qui garantissent la confidentialité, l'anonymat et la protection des lanceurs d'alerte, sauf si la loi l'interdit. Les fournisseurs doivent avoir un processus de communication permettant à leurs employés de soulever des préoccupations sans crainte de représailles.

# Environnement, santé et sécurité

## Employés

- Assumer la responsabilité de la santé et de la sécurité des employés.
- Maîtriser les risques et prendre des mesures de précaution contre les accidents et les risques professionnels.
- Former les employés sur les questions de santé et de sécurité pertinentes.

## Environnement

- Prendre des mesures raisonnables pour réduire au minimum les déchets environnementaux et les répercussions sur toutes les activités commerciales, y compris la réduction des déchets de matériaux, des émissions et du prélèvement d'eau.
- Obtenir, maintenir et respecter tous les permis, approbations et enregistrements environnementaux requis.
- Les produits chimiques et autres matériaux présentant un danger pour la personne ou l'environnement doivent être identifiés, étiquetés et gérés de manière à garantir une manipulation, un transport, un stockage, une utilisation, un recyclage ou une réutilisation ainsi qu'une élimination sécuritaires.
- Respecter toutes les lois, réglementations et exigences des clients applicables concernant l'interdiction ou la restriction de substances spécifiques dans les produits et la fabrication, y compris l'étiquetage pour le recyclage et l'élimination.

## Signaler des préoccupations ou des fautes

### Personnes-ressources

- Votre représentant commercial Evoqua
- Evoqua Global [Ligne d'assistance sur la conformité](#)
  - Signalement anonyme disponible
- [compliance@evoqua.com](mailto:compliance@evoqua.com)

# Code de conduite des fournisseurs d'Evoqua

## Déclaration

En signant ce document, je déclare :

- J'ai lu, compris et approuvé le code de conduite des fournisseurs d'Evoqua.
- Le fournisseur respectera les normes du code de conduite des fournisseurs et signalera les violations de celui-ci.
- Ce code a été distribué et examiné par toutes les personnes travaillant avec ou pour le compte d'Evoqua.

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Entreprise : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_